

## **GUIDE SANITAIRE RENTREE 2020**

Ce guide précise les modalités pratiques de fonctionnement de l'établissement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Ce guide a pour objectif d'informer et d'impliquer les élèves, les parents et les personnels dans la limitation de la propagation du virus.

Dès le premier jour, un temps sera consacré à la formation aux gestes barrière, aux règles de distanciation et au port du masque.

### **PRELABLE :**

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.**

**Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le COVID -19 chez l'élève ou dans sa famille.**

**Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.**

Les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque.

### **LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE :**

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèque, réfectoire, internat, etc...) la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir tous les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Les élèves de plus de 11 ans doivent porter le masque de protection dans les espaces clos et extérieurs, lors de leur déplacements dans l'établissement ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie.

**L'APPLICATION DES GESTES BARRIERE :**

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde (lavage des mains, port du masque).

**Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.**

Le Ministère met à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves des masques « grand public » à raison de deux masques par jour de présence dans l'établissement.

Les salles de classe et autres locaux seront ventilés 10 à 15 minutes toutes les trois heures (temps de la récréation toutes les deux heures)

**LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES :**

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire ainsi que dans les transports scolaires.

**NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS :**

Les locaux et matériels seront nettoyés et désinfectés au moins une fois par jour.

Le 25/08/2020

La Provisseure

S.CROZAT